

Demande de contrôle des branchements au réseau d'assainissement public départemental

Ce contrôle est réalisé **gratuitement** par le Département du Val-de-Marne.

Le Règlement de service départemental d'assainissement (RSDA) est consultable sur www.valdemarne.fr

Le Département s'engage à prendre rendez-vous avec le propriétaire **sous 30 jours** à réception du formulaire complété.

À renvoyer à : DSEA/service Exploitation des réseaux et contrôles des branchements

Par courrier : Hôtel du département - 94054 Créteil • Par mail : dsea-sercob@valdemarne.fr

Demandeur

Propriétaire Notaire Syndic Autre:

Motif de la demande

Vente Rénovation Mise en conformité Autre:

N° du permis de construire, si rénovation:

Propriétaire

Nom/Prénom:

Adresse:

Téléphone: Courriel:

Propriété à contrôler

Adresse:

Code d'entrée: Bâtiment/N° appartement/Étage:

Pavillon Habitat collectif (joindre à cette demande le plan du réseau interne de canalisations)

Activité commerciale, préciser:

Surface au plancher: m² Existe-t-il une servitude d'assainissement? Oui Non

Si oui, adresse propriété:

Personne majeure présente sur les lieux pour permettre l'accès à la propriété :

Nom/Prénom: Téléphone:

Notaire (en cas de vente)

Nom/Prénom:

Adresse:

Téléphone: Courriel:

Syndic (si habitat collectif)

Nom/Prénom:

Adresse:

Téléphone: Courriel:

Autre

Nom/Prénom:

Adresse:

Téléphone: Courriel:

Fait à: Le:

Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

